

*Initiatives ministérielles*

de la vie, notre pays serait encore plus merveilleux, et plus sûr.

Il nous incombe comme législateurs de veiller à tout faire pour donner la meilleure loi possible aux gens qui ont le plus besoin de notre aide.

**M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys):** Madame la présidente, je suis très heureux de pouvoir intervenir dans le débat du projet de loi C-39. Il s'agit d'une mesure très importante.

En étudiant le projet de loi, nous nous rendons bien compte de son importance, et plus particulièrement de l'importance du Régime de pensions du Canada et des autres avantages dont nous bénéficions dans notre pays.

Le projet de loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse vise surtout à hausser les cotisations afin que la caisse soit suffisamment approvisionnée. Mais je crains que nous ne perdions de vue certaines des choses qu'il est vraiment nécessaire de faire.

Je tiens à remercier mes collègues, les députés de Hamilton Mountain et de Winnipeg-Nord, qui y ont consacré beaucoup de travail. Non seulement ils y ont beaucoup travaillé, mais comme ce sont des hommes très compatissants, leur travail a été très pertinent. Il traduit bien ce que nous, de notre parti, voulons faire comprendre quand nous parlons de l'importance de cette législation et de l'importance qu'y attachent les Canadiens.

L'aspect qui me paraît le plus important aujourd'hui est certes le programme d'invalidité du Régime de pensions du Canada. C'est celui que les Canadiens semblent le moins connaître; quand on parle du Régime de pensions du Canada, en effet, tout le monde sait bien qu'on a droit à la pension de vieillesse quand on atteint l'âge de 65 ans ou qu'on peut même y avoir droit à 60 ans, dans une mesure réduite, si on remplit les conditions nécessaires. Il y a aussi les prestations de survivant et divers autres types de prestations du même ordre. Tout le monde connaît très bien aussi le très important programme de sécurité de la vieillesse, et aussi le supplément de revenu garanti et la déduction pour amortissement.

L'élément du Régime de pensions du Canada que les gens connaissent le moins bien est donc le programme d'invalidité. C'est surtout parce que la plupart des Canadiens ont la chance d'être en bonne santé. Ils ont pu exercer leur emploi sans avoir à se préoccuper de l'ave-

nir, sans avoir le sentiment qu'ils devront bientôt cesser de travailler.

Je ne parle bien sûr pas de ceux qui perdent leur emploi parce qu'ils sont mis à pied, à cause des fermetures d'usines, ou parce qu'ils vivent dans des régions du pays en proie à une dépression économique. Je veux parler de ceux qui ont un emploi durable, mais qu'ils sont incapables de conserver à cause de problèmes de santé. C'est une situation très tragique, car, malgré tout ce qu'on dira, je ne pense pas que quelqu'un veuille abandonner son emploi. Il s'agit d'une chose très importante non seulement comme source de revenu et comme occupation quotidienne, mais aussi comme source de dignité.

• (1420)

Pouvoir travailler et exercer un emploi rémunérateur occupe une place très importante dans la vie et les attentes des Canadiens. Il est très traumatisant d'avoir à abandonner son emploi.

Je le sais, parce que le taux de chômage atteint environ 35 p. 100 dans ma région. Les emplois se trouvent en grande partie dans l'industrie lourde, surtout dans l'extraction du charbon et la sidérurgie. Il arrive beaucoup d'accidents du travail, et les travailleurs blessés, alors qu'ils sont souvent encore très jeunes, sont incapables de conserver leur emploi.

Si le programme d'invalidité du Régime de pensions du Canada n'avait pas existé, il n'y aurait pas de revenu pour eux et leur famille. Je ne sais pas comment ma région survivrait même au point où elle l'a fait jusqu'à présent.

J'inviterais le gouvernement à essayer d'imaginer les ramifications de ce programme et tout le bien qu'il fait. De bien vouloir imaginer les gens et les régions du pays qui profitent du programme.

À ceux qui pensent que les fonctionnaires ne sont pas très complaisants et ne tiennent pas compte des besoins des autres, je tiens à préciser que j'ai toujours entretenu d'excellents rapports avec les fonctionnaires de la Section des prestations de pension et en particulier de la Section des pensions d'invalidité. Je les ai trouvés très serviables et très efficaces.

Étant donné qu'ils vivent ici, à Ottawa, qu'ils occupent un emploi et sont en bonne santé, on pourrait penser qu'ils ont tendance à oublier ceux qui souffrent de problèmes de santé et sont incapables de travailler. On pourrait penser qu'ils disent: «Au fond, cette personne n'est pas si grièvement blessée.» Ou encore: «Cette